

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 V 125** Vœu relatif à l'organisation d'une semaine parisienne de la mobilité électrique.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la lutte contre la pollution de l'air comme l'une des priorités de la mandature ;

Considérant le Plan de lutte contre la pollution votée au Conseil de Paris de février 2015, mis en place progressivement et comprenant notamment des mesures de restriction à la circulation et des mesures d'accompagnement au report modal ;

Considérant l'accord universel sur le climat signé à Paris en décembre 2015 dans le cadre de la COP 21, visant à maintenir le réchauffement climatique « bien en dessous des 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » ;

Considérant l'engagement de la Mairie de Paris dans la promotion d'une politique volontariste et ambitieuse par les élus locaux alors que le rôle des grands métropoles urbaines dans la lutte contre le réchauffement climatique est déterminant ;

Considérant l'engagement pris par les élus lors du Sommet des élus locaux sur le climat en décembre 2015 pour « réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030 » ;

Considérant la nécessaire promotion de la mobilité électrique pour inciter au report modal rendu incontournable pour répondre aux enjeux climatiques et limiter l'émission de gaz à effets de serre ;

Considérant Autolib', service public de location d'automobiles électriques en libre-service et en « trace directe », et l'augmentation continue des stations et de la flotte sur les 90 communes adhérant au Syndicat Mixte ;

Considérant le réseau de bornes de recharges (Belib', bornes tiers Autolib') pour véhicules électriques mis à disposition par la Ville de Paris ;

Considérant la mise en place progressive de Cityscoot, service de scooters électriques en libre-service, sur le territoire parisien à partir de l'été 2016 suite à la réussite de son expérimentation durant plusieurs mois ;

Considérant la carte « Véhicule basse émission » permettant le stationnement gratuit de véhicules électriques ;

Considérant le subventionnement par la Ville de Paris de l'acquisition de deux-roues électriques – cyclomoteurs et vélos par la prise en charge de 33% du prix d'achat ;

Considérant l'utilisation croissante des engins de déplacement personnel (EDP) tels que les gyroroues et gyropodes pour les déplacements dans l'espace public parisien ;

Considérant le succès populaire (15 000 spectateurs) rencontré par l'organisation du ePrix de Paris comptant pour le championnat de Formule E, aux Invalides le 23 avril 2016 ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Émet le vœu que :

- la Ville soutienne l'organisation d'évènements autour de la mobilité électrique, notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité,
- soient étudiées notamment les actions suivantes pour intégrer le programme de cette semaine de la mobilité : déplacements gratuits en Autolib' et Cityscoot, campagne de communication sur les aides parisiennes à la mobilité électrique.